**COUR DU BANC DU ROI (Division de la famille)**

**Centre de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

ENTRE :

*(nom au complet)*

requérant(e)

– et –

*(nom au complet)*

intimé(e)

DEMANDE DE MOTION OU DE CONFÉRENCE DE CAUSE SUBSÉQUENTE

Je suis .

*(le [la] requérant[e]/l’intimé[e] ou l’avocat[e] du [de la] requérant[e] ou de l’intimé[e])*

La dernière conférence de cause dans cette affaire a eu lieu le

*(date)*

devant le (la) juge .

*(nom du [de la] juge)*

|  |  |
| --- | --- |
| □ | La date fixée pour le procès ou l’audience finale est le .*(date)* |
|  | OU |
| □ | La date du procès ou de l’audience finale n’a pas été fixée. |
|  |  |

Je demande qu’une date de motion ou de conférence de cause subséquente soit fixée, dans cette affaire, pour les motifs suivants :

*(résumer les motifs de la demande de motion ou de conférence de cause subséquente)*

L’autre partie accepte la demande : □ Oui □ Non □ Je l’ignore

Comparution par téléphone demandée *(cochez l’énoncé qui s’applique, le cas échéant)*

|  |  |
| --- | --- |
| □ | Une ordonnance de non-communication entre les parties qui pourrait les empêcher d’assister aux procédures judiciaires est en vigueur et une salle d’audience permettant les téléconférences est demandée. |
|  | OU |
| □ | Une salle d’audience permettant les téléconférences est demandée en raison de circonstances exceptionnelles : *(résumer les circonstances exceptionnelles)* |

Date Signature de la partie ou de son avocat(e)

**DÉCISION DU (DE LA) JUGE CHARGÉ(E) DE LA CONFÉRENCE DE CAUSE**

□ Le (la) juge a refusé l’audition de la motion demandée ou la tenue d’une conférence de cause subséquente pour les motifs suivants :

□ Le (la) juge a accepté l’audition de la motion demandée ou la tenue d’une conférence de cause subséquente.

Documents nécessaires et directives

*(Le cas échéant, le (la) juge chargé(e) de la conférence de cause peut préciser ci-dessous les documents que les parties sont tenues de déposer et donner des directives précises à l’égard de la motion ou de la conférence de cause.)*

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Date** **Juge chargé(e) de la conférence de cause**

|  |
| --- |
| AVIS DE MOTION OU DE CONFÉRENCE DE CAUSE SUBSÉQUENTEL’audition de la motion ou la tenue de la conférence de cause subséquente est prévue le  , , à  . *(jour de la semaine)* *(date)* *(heure)*Vous devez déposer les documents indiqués ci-dessus et les signifier à l’autre partie au moins 14 jours avant l’audition de la motion ou la tenue de la conférence de cause subséquente.**La partie et son avocat(e) sont tenu(e)s d’être présent(e)s conformément au paragraphe 70.24(37) sauf si les exceptions prévues aux paragraphes 70.24(38) et (39) s’appliquent.****En cas de défaut, une ordonnance — notamment une ordonnance d’adjudication des dépens — pourrait être rendue contre vous sans autre préavis.**  |